



CUQ-TOULZA

DÉCISION DU MAIRE N°2026/1 DU 02/02/2026

Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, et notamment l'alinéa n°19 qui autorise le Maire à « réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000,00 € » ;

Vu la décision du Maire n°3 en date du 31 janvier 2025 contractant une ligne de trésorerie d'un montant de 60 000 € au budget assainissement auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique ;

Considérant la nécessité de renouveler cette ligne de trésorerie d'un montant de 60 000 €, afin de pouvoir financer les besoins ponctuels de trésorerie du budget assainissement et régler les dépenses d'investissement prévues au budget ;

Considérant l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique reçue en date du 7 janvier 2026 ;

DECIDE

De renouveler auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur : Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Objet : Crédit de trésorerie

Montant : 60 000 €

Durée : 1 an

Taux : EURIBOR 3 Mois MM + marge de 0,9 % (le taux retenu correspond à l'Euribor moyen mensuel à 3 mois augmenté de la marge)

Disponibilité des fonds : Au gré de la collectivité, dès signature du contrat.

Commission d'engagement : 150 € payables au premier déblocage.

Commission de non-utilisation : 0,15 % calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

Intérêts : Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base Jours exacts/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

De signer le contrat et tous les documents associés à cette ligne de trésorerie.

De procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues.

A Cuq-Toulza, le 2 février 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

